

LA JUSTICE

Paradoxe central : Spontanément définie comme l'obéissance stricte à la loi de l'État (légalité), la justice exige pourtant parfois la désobéissance légitime face à des lois iniques au nom d'une morale supérieure (légitimité).

BLOC CONCEPTS & DISTINCTIONS CLÉS

Le Droit vs Le Fait	Le droit dicte la norme rationnelle de ce qui "doit être", s'opposant au fait brut (les mœurs, la force) qui n'a aucune valeur morale en soi.
Légal vs Légitime	Est légal ce qui est formellement autorisé par l'État, tandis que le légitime est justifié par la conscience ou la raison universelle indépendamment de la loi écrite.
Positif vs Naturel	Le droit positif regroupe les lois variables instituées par les hommes, contre le droit naturel qui fixe un idéal rationnel et immuable commun à l'humanité.
Égalité vs Équité	L'égalité exige l'application mécanique et universelle de la norme, alors que l'équité l'assouplit avec bon sens pour l'adapter à la singularité du cas particulier.
Justice plurielle	Elle régule l'égalité stricte des échanges (commutative), répartit les biens selon les mérites (distributive) et restaure le lien social brisé (réparative).

BLOC AUTEURS & THÈSES

1. Blaise Pascal — Le relativisme de la loi positive

L'observation de l'infinie variabilité spatiale et temporelle des lois humaines mène au scepticisme : le droit positif ne repose pas sur une vérité absolue, mais sur la simple coutume consolidée.

« Plaisante justice qu'une rivière borne ! Vérité au-deçà des Pyrénées, erreur au-delà. »

— Blaise Pascal, *Pensées*

2. Aristote — L'exigence fondamentale de l'équité

L'application aveugle et rigide de la loi universelle engendre des injustices face à la complexité du réel ; il faut corriger cette généralité par l'équité, qui adapte la norme à la situation singulière.

« L'équité est un ajustement de ce qui est légal. »

— Aristote, *Éthique à Nicomaque*

3. Jean-Jacques Rousseau — Le refus du droit du plus fort

La domination issue de la violence factuelle ne génère aucune légitimité morale : l'origine brutale d'une pratique ne saurait en constituer le fondement rationnel, seule la raison fonde le droit.

« La force ne fait pas le droit. »

— Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat social*

BLOC BOUÉE : PLANS DIALECTIQUES TYPES

Sujet 1 : Suffit-il de respecter la loi pour être juste ?

I. La pacification par la légalité : La justice s'incarne d'abord dans l'institution du droit positif, substituant la coutume ordonnée à la violence de l'état de nature (Pascal).

II. Le péril de la conformité aveugle : Le légal n'étant pas toujours légitime (les lois nazies), le respect de la loi peut avaliser les pires iniquités s'il bafoue le droit naturel (Grotius).

III. La vertu de l'ajustement : La justice véritable dépasse l'obéissance mécanique ; elle exige l'équité pour corriger la généralité de la norme et réparer le lien social (Aristote).

Sujet 2 : La loi doit-elle s'adapter aux mœurs ?

I. Le droit comme reflet de la société : Le droit positif, variable dans l'espace et le temps, évolue historiquement pour s'adapter pragmatiquement aux valeurs et revendications nouvelles.

II. L'écueil du relativisme des faits : Aligner systématiquement le droit sur le "fait" est dangereux, car laissées à elles-mêmes, les mœurs humaines tendent spontanément vers l'injustice (Platon).

III. Le droit comme phare rationnel : Plutôt que de se calquer sur les mœurs, la loi doit orienter la société en se fondant sur l'idéal universel de la raison et de la dignité (Rousseau / Droit naturel).